

**ECOLE INTER-ETATS DES SCIENCES ET**  
**MEDECINE VETERINAIRES**  
**E.I.S.M.V**

Ministère de tutelle : Ministère de l'Education  
Etablissement créé par la convention OCAM du 29-01-71  
(modifiée à la 13<sup>ème</sup> session du conseil 18/22 -04 -83)  
Adresse : BP : 5077 Dakar-Fann  
Téléphone : (221) 825 66 92 / Fax : (221) 825 42 83  
[http://www.refer.sn/sngl\\_ct/edu/eismv/eismv.htm](http://www.refer.sn/sngl_ct/edu/eismv/eismv.htm)

**I. BUT DE L'ETABLISSEMENT :**

L'école a une double vocation d'enseignement et de recherche. Elle dispense un enseignement supérieur vétérinaire répondant au profil du vétérinaire en Afrique. Cet enseignement est constitué par l'ensemble des connaissances indispensables à tous les vétérinaires, c'est-à-dire tout ce qui concerne la santé et les productions animales, la conservation et l'exploitation des animaux, notamment la zootechnie, l'hygiène, la médecine, la chirurgie et la pharmacie des animaux domestiques, ainsi que le contrôle et l'utilisation des produits d'origine animale, y compris les produits de la pêche. L'EISMV propose également des formations continues et post-universitaires.

**Diplôme obtenu** : Diplôme d'Etat de Docteur Vétérinaire.

**Durée de la formation** : 6 ans : 1 année préparatoire + 4 ans d'études vétérinaires + 1 an de rédaction de la thèse.

**Régime de l'école** : l'école est ouverte à tous les états africains, membres ou non qui participent à son fonctionnement.

Le conseil d'administration a fixé, compte tenu de la progression des effectifs, un quota d'admission de quatre places pour chacun des états membres en première année.

Dès l'année préparatoire, les élèves étrangers doivent être envoyés par leur gouvernement et boursiers.

Les élèves sénégalais en année préparatoire sont soumis aux mêmes critères de bourse que les étudiants des autres facultés.

A partir de la première année, tous les élèves sont boursiers ( bourses d'origine diverses) et logés à l'école ou en cité universitaire ou reçoivent une indemnité de logement.

**II. QUALITES REQUISES :**

Les études et les métiers vétérinaires demandent : du goût pour les sciences naturelles ( intérêt pour les animaux) - goût pour le travail « sur le terrain » - bonne résistance physique - capacités de travail intensif tant pour les études que pour le métier.

**III. CONDITIONS D'ADMISSION :**

1) En année préparatoire :

- mixte - bacs S<sub>1</sub>, S<sub>2</sub> ou titre admis en équivalence. Pas de condition d'âge.
- Etrangers : être présenté par son gouvernement
- Sénégalais : être sélectionné par la commission d'admission
- Le choix doit être mentionné sur la fiche d'admission

2) En première année d'études vétérinaires :

- Etre titulaire du C.P.E.V ( Certificat Préparatoire aux Etudes Vétérinaires ) passé en fin d'année préparatoire ( 2 sessions), ou du DUES complet en SN

**IV. DOSSIER D'INSCRIPTION - DATE DE DEPOT**

Se présenter au service de la scolarité de la faculté de sciences dès que l'on a connaissance de son admission pour y retirer un dossier d'inscription.

**V. FORMATION ET MATIERES ENSEIGNEES :**

L'enseignement à l'école vétérinaire est un enseignement à plein temps (8 - 12 h ; 14 - 18 h) qui comprend des enseignements théoriques, pratiques, et dirigés, et des stages.

- 1) - Année préparatoire : 620 h - mathématiques - statistiques - chimie physique - chimie organique - physique.  
Biologie animale - zoologie - biologie et physiologie végétales.
- 2) - En 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> année : l'enseignement est donné dans deux départements ( biologie et productions animales, santé publique et environnement).

Les enseignements sont les suivants :

- 1) Pharmacie toxicologie - chimie biologique ;
- 2) Physique médicale - chimie biologique ;
- 3) Anatomie - Histologie - embryologie ;
- 4) Physiologie - pharmacodynamie thérapeutique ;
- 5) Parasitologie - maladies parasitaires - zoologie ;
- 6) Pathologie médicale - anatomie pathologique - clinique ambulante ;
- 7) Hygiène et industrie des denrées alimentaires d'origine animale ;
- 8) Pathologie de la reproduction - chirurgie ;
- 9) Pathologie générale - microbiologie - immunologie pathologie infectieuse ;
- 10) Zootechnie - alimentation - droit - économie ;
- 11) Economie - gestion ;

Pendant les vacances, les élèves effectuent des stages dans les services d'élevage et de l'industrie animale de leur pays d'origine dès la fin de la 1<sup>ère</sup> année.

Les stages « cliniques » commencent en 3<sup>ème</sup> année ( l'école a une clinique dans ses locaux, une autre à proximité des abattoirs de Dakar et une ferme annexée a été construite) .

Un seul redoublement est autorisé pendant le premier cycle et un seul pendant le 2<sup>ème</sup> cycle.

## **VI . RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :**

Débouchés : Services publics et para-publics (hiérarchie A - indice 1700-3580) ou secteur privé : on peut noter entre autres débouchés : pharmacies vétérinaires - industries de la viande, du lait du miel, des œufs, du poisson et des produits halieutiques - les industries de fabrication des aliments de bétail - les cabinets vétérinaires - encadrement des éleveurs et des promoteurs - enseignement et recherche.

Spécialisations : après les études, selon les besoins des Etats, des spécialisations courtes à l'étranger peuvent être envisagées.

# **ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'AGRICULTURE ENSA**

(ex. I.N.D.R)

Ministère de tutelle : Ministère de l'Education

Adresse : BP A 296 RP Thiès – Km 3 Route de Khombole Thiès

Décret : 88-90 du 27 - 6 - 88

Téléphone : 939. 59. 25

## **I. BUT DE L'ECOLE :**

L'ENSA est un établissement d'enseignement supérieur qui a pour mission d'assurer la formation des INGENIEURS AGRONOMES EN DEVELOPPEMENT RURAL

Les objectifs de cette formation sont :

- d'assurer un niveau scientifique élevé aux nouveaux cadres (Fonctionnaires et entrepreneurs agricoles privés) dont les activités constituent le support de la politique de développement rural du pays.
- de les amener à maîtriser les techniques de production végétale et animale, et de recherche agronomique ;
- de les amener à savoir identifier, étudier, réaliser, évaluer des projets ;
- de les préparer à la gestion économique des exploitations agricoles.

Le régime de l'école est l'internat. Les étudiants peuvent bénéficier d'une allocation d'études.

## **II. QUALITES REQUISES :**

Goût pour le travail actif, la vie rurale, bonne résistance physique, sens des responsabilités, sens de l'observation, facilités de contacts.

- Bon niveau en maths et en sciences.

## **III. CONDITIONS D'INSCRIPTION :**

- être élève de la classe de Terminale  $S_1, S_2, S_3, S_4, S_5$
- être bachelier de la Série  $S_1, S_2, S_3, S_4, S_5$  et non inscrit à l'UCAD ou l'UGB ou tout autre établissement d'enseignement supérieur.
- pas de condition d'âge ;
- l'école est mixte ;
- être de nationalité sénégalaise. ( Les étrangers présentés par leur gouvernement sont soumis aux mêmes règles d'admission et sont admis dans la limite des places disponibles).

## **IV. EPREUVES DE SELECTION :**

Les épreuves écrites portent sur trois matières :

Mathématiques + physique - chimie + sciences naturelles (programme de seconde, première et terminale).  
Chaque épreuve dure deux heures et a le même coefficient.

## **V. DOSSIER DE CANDIDATURE :**

- Une demande manuscrite adressée au directeur de l'ENSA ;
- Une fiche d'état- civil de moins de trois mois ;
- Un certificat de visite et contre-visite médicale de moins de 3 mois ;
- Un extrait de casier judiciaire de moins de trois mois ;
- Trois enveloppes timbrées au nom et à l'adresse du candidat ;
- Un relevé de notes du baccalauréat + copie du bac (pour les bacheliers) ou un relevé de notes de seconde, 1<sup>ère</sup> et du 1<sup>er</sup> semestre de terminale pour les élèves
- Des droits d'inscription de 5000 F CFA (cinq mille francs) par mandat-carte adressé au Directeur de l'ENSA ;

Le dossier de candidature adressé au Directeur de l'ENSA sera déposé par l'intermédiaire de l'établissement fréquenté en terminale ou directement à l'ENSA.

NB. Pour les élèves de terminale, la rentrée définitive à l'ENSA est autorisée après admission au baccalauréat.

## **VI. DATES ET LIEUX HABITUELS DU CONCOURS**

Le concours a régulièrement lieu vers la fin du mois de juillet et les inscriptions en mai et juin.

Lieux du concours : E.N.S.A Thiès, Saint-Louis, Kaolack, Ziguinchor, Tambacounda, Dakar.

## **VII. FORMATION ET MATIERE ENSEIGNEES :**

L'enseignement comprend deux cycles :

- Un cycle préparatoire de deux années
- Un cycle de sciences agronomiques de trois ans sanctionné par le diplôme d'ingénieur agronome.

L'enseignement est dispensé dans le cadre de cinq départements qui constituent les spécialisations :

- Sciences et techniques des productions végétales ;
- Sciences et techniques des productions animales ;
- Economie et sociologie rurales ;
- Génie rural - industrie agro-alimentaires
- Science du sol ;

L'enseignement est organisé sous forme de cours, de séances de travaux pratiques et de travaux dirigés de terrains.

L'enseignement en cycle préparatoire est consacré à l'acquisition des connaissances en sciences fondamentales ( maths, physique chimie, biologie, sciences économiques ) nécessaires à la bonne compréhension des enseignements ultérieurs. Un seul redoublement est autorisé lors de ce cycle. La première année du deuxième cycle est consacrée à l'acquisition des sciences et des techniques agronomiques de base.

La deuxième année du deuxième cycle comporte des matières communes et des matières à option ( début de spécialisation).

La troisième année du deuxième cycle est consacrée à l'approfondissement des enseignements optionnels et à la rédaction d'un mémoire de fin d'études.

Un seul redoublement est autorisé lors du deuxième cycle.

Les options sont ouvertes selon les besoins des utilisateurs par le ministre de tutelle sur proposition de l'ENSA.

L'orientation vers les options est faite par les professeurs en fonction des désirs des étudiants et de leurs résultats scolaires et des besoins exprimés.

## **VIII. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :**

Débouchés : fonction publique ( hiérarchie A1) ou secteur privé.

Promotion possible : spécialisations post- universitaires. L'école est également destinée à assurer la formation continue et organise un concours professionnel ouvert aux ingénieurs des travaux agricoles ayant au moins deux années d'expérience professionnelle.

**CENTRE NATIONAL DE FORMATION DE TECHNICIENS**  
**DES PECHES MARITIMES ET DE L'AQUACULTURE**

CNFT/PMA

(Option : Technicien Supérieur )

Ministère de tutelle : Ministère de la Pêche

Décret : 91. 13. 79

Adresse : Km 10, Bd du Centenaire de la Commune de Dakar, BP. 2241 Dakar

Téléphone : 834.05 46

**I. BUT DE L'OPTION :**

- Préparer en deux ans au diplôme de technicien supérieur des pêches maritimes et de l'aquaculture.

**II. QUALITES REQUISES :**

- aimer le milieu marin,
- être bon en sciences naturelles,
- être sain et robuste.

**III. CONDITIONS D'INSCRIPTION**

- être titulaire du baccalauréat,
- être âgé de 20 ans au moins et de 30 ans au plus au 31 décembre de l'année du concours.

**IV. EPREUVES DU CONCOURS :**

- composition française : durée 2 heures, coefficient 1 ;  
note éliminatoire 06/20
- mathématiques : durée 2 heures, coefficient 3 ;  
note éliminatoire : 05/20
- sciences naturelles : durée 2 heures, coefficient 4 ; note éliminatoire : 05/20

Le programme est celui des classes terminales des lycées. Pour être admis, les candidats doivent obtenir pour l'ensemble des épreuves une moyenne égale au moins à 10/20 sans note éliminatoire.

**V. DOSSIER DE CANDIDATURE ET LIEU DE DEPOT :**

- Une demande manuscrite adressée au ministre de la pêche ;
- Un extrait de naissance datant de moins de trois mois ;
- Un extrait du casier judiciaire datant de moins de trois mois ;
- Un certificat de visite et contre visite médicale datant de moins de trois mois ;
- Une copie légalisée de la carte nationale d'identité ou à défaut un certificat de nationalité sénégalaise ;
- Une copie légalisée du diplôme ;
- Deux enveloppes timbrées portant l'adresse du candidat ;
- Des droits d'inscription de deux mille (2000) francs.

Le dossier est à déposer au CNFT/PM, au km 10 boulevard du Centenaire de la commune de Dakar.

**VI. DATES ET LIEUX HABITUELS DU CONCOURS :**

- Le concours se déroule habituellement au mois de mai.

**VII. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :**

- L'obtention du diplôme ne donne pas droit à l'accès automatique à la fonction publique ;
- Le régime des études est l'externat avec une possibilité d'obtention de bourse.

# ECOLE NATIONALE DES CADRES RURAUX

## E.N.C.R. DE BAMBEY

Ministère de tutelle : Ministère de l'Education

Adresse : BP 54 Bambey

Téléphone : 973 60 60 / 973 60 61

Textes de référence : Décret : n° 91-1343 du 06 décembre 1991

### **I. BUT DE L'ECOLE :**

L'Ecole Nationale des Cadres Ruraux de Bambey (E.N.C.R.) a pour vocation la formation des ingénieurs des travaux dans les départements suivants :

- Production végétale ;
- Production animale ;
- Production forestière ;
- Conseil formation développement ;
- Application et production.

La durée de la formation est de trois ans et est sanctionnée par le diplôme d'ingénieur des travaux de l'option choisie.

Le régime de l'école est l'internat ou l'externat.

Le taux de la bourse est de 36 000 FCFA – chambre 3 500 FCFA.

### **II. QUALITES REQUISES :**

Capacité d'adaptation en milieu rural – goût pour l'agriculture, l'élevage – bonnes aptitudes physiques – sens des relations sociales – dynamisme.

### **III. CONDITIONS REQUISES :**

L'admission à l'Ecole Nationale des Cadres Ruraux se fait par voie de concours. Il est ouvert aux candidats sénégalais des deux sexes âgés de 30 ans au plus au 1<sup>er</sup> janvier de l'année du concours, titulaires de tout Bac mais généralement seuls les bacheliers scientifiques et techniques réussissent.

L'école accueille aussi des candidats étrangers dont la candidature est introduite par leur gouvernement respectif.

### **IV. EPREUVES DE SELECTION :** admissibilité

- commentaire ou résumé de texte : durée 45 mn coef. 3 ;
- dissertation : durée 45 mn coef. 2 ;
- épreuves de connaissances générales : durée 45 mn coef. 3 ;
- calcul numérique : durée 45 mn coef. 3 ;
- mathématiques : durée 45 mn coef. 3
- sciences physiques ou sciences naturelles : durée 45 mn coef.2 ;
- chimie : durée 45 mn coef. 2.

### **V. DOSSIER DE CANDIDATURE**

- Une demande manuscrite d'inscription ( préciser le choix du centre d'examen) ;
- Un certificat de bonne vie et mœurs de moins de trois mois ;
- Un certificat de visite et contre visite médicale de moins de 3 mois ;
- Une copie certifiée conforme du diplôme ;
- Deux enveloppes timbrées portant l'adresse exacte de vacances ;
- 2 500 FCFA pour frais de dossier.

Le dossier est à déposer ou envoyer à l'école à Bambey.

### **VI. DATES ET LIEUX HABITUELS DU CONCOURS :**

Inscriptions : août

Date habituelle du concours : septembre

Lieux du concours : Dakar – Kaolack – Ziguinchor – Saint-louis.

#### **VII. FORMATION ET MATIERES ENSEIGNEES :**

La durée des études est de trois ans dont une année de tronc commun et deux années de spécialisation.

Les différentes matières enseignées durant l'année de tronc commun sont : Sociologie – Comptabilité- Gestion – Organisation pratique et administrative – Biochimie – Hygiène tropicale etc.

Au cours des deux années suivantes les élèves ingénieurs reçoivent un enseignement beaucoup plus spécialisé dans l'un cinq départements.

#### **VIII. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :**

Les élèves ingénieurs ayant subi avec succès l'examen de sortie reçoivent le diplôme d'ingénieur des travaux avec l'indication de la spécialité pour laquelle il a été délivré. Ils peuvent travailler dans divers organismes du Ministère de l'Agriculture : encadrement du monde rural – projets de développement de l'agriculture, de l'élevage dans le secteur privé.

Possibilités de promotion à travers des stages à l'étranger ou des formations dans les écoles d'ingénieurs à l'étranger dans leurs spécialités respectives.

Un concours professionnel d'entrée à l'ENSA de Thiès est organisé à l'intention des ingénieurs des travaux ayant une ancienneté d'au moins deux ans.